

APPRÉHENDER LE NOUVEAU CCAG MAÎTRISE D'ŒUVRE (MOE)

Identifier les besoins en matière d'exécution des marchés de maîtrise d'œuvre

2 JOURS, 14 HEURES

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

CODE : MMP94

Objectifs de la formation

- Disposer des clés pour sécuriser l'exécution des marchés publics de maîtrise d'œuvre
- Employer les nouveaux outils du CCAG MOE
- Vérifier la rédaction du CCAP maîtrise d'œuvre
- Déterminer la hiérarchie des pièces contractuelles
- Disposer des clés pour équilibrer les relations contractuelles entre acheteurs publics et entreprises de maîtrise d'œuvre
- Résoudre les litiges pouvant subvenir lors de l'exécution d'un marché

Animée par

- LAROCHE Cyril
Avocat,
CABINET CYRIL LAROCHE AVOCATS

Public concernés

- Maîtrise d'ouvrage public ; Maîtrise d'œuvre ; Juriste d'entreprise ; Entrepreneur de travaux public ; Responsable technique et rédacteur ; Responsable des services marchés et achats publics ; Toute personne associée à la préparation des marchés de maîtrise d'œuvre

Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire
-

Tarifs

- Promotion estivale - Le Moniteur Formations : 1251,00 €HT
 - Tarif général : 1390,00 €HT
-

Les grandes lignes directrices du nouveau CCAG maîtrise d'œuvre

- Revenir sur sa raison d'être : une utilisation imparfaite du précédent CCAG PI pour la maîtrise d'œuvre
 - Permettre une exécution plus efficace du marché de maîtrise d'œuvre, à travers une meilleure cohérence avec le déroulement de l'opération et des travaux
 - Introduction du BIM dans la structure contractuelle
-

Maîtriser les obligations administratives du maître d'œuvre

- Maîtriser les règles de la loi MOP codifiées dans le code de la commande publique
 - Identifier les missions du maître d'œuvre
 - Clarifier les conditions d'exclusion d'un candidat défaillant
 - Connaître les obligations en matière d'assurance
 - Savoir préparer le chantier
 - Amélioration du processus de facturation : rendre le CCAG MOE Chorus-compatible
-

Savoir animer une équipe de maîtrise d'œuvre et le chantier

- Maîtriser les relations du maître d'œuvre avec le maître d'ouvrage et les autres participants au marché (SPS, contrôleur technique, AMO, Maître d'ouvrage délégué...)
 - Faire attention au régime juridique des ordres de service
 - Savoir rédiger une convention de groupement de maîtrise d'œuvre
 - Ne pas commettre d'erreur dans la gestion et le contrôle des sous-traitants
-

Maîtriser l'exécution des travaux

- Savoir animer le chantier : réunions de chantier, négociation des avenants, gestion des travaux supplémentaires
- Prise en compte du développement durable : définition des conditions d'application de la clause
- Nouvelle responsabilité pour le MOE de valoriser ou éliminer les déchets créés lors de l'exécution des prestations
- Cerner la notion de clause d'insertion sociale
- Savoir protéger la main-d'œuvre

- Maîtriser les nouvelles règles relatives à la protection de la propriété intellectuelle : un dispositif unique de concession à titre non exclusif, des obligations claires pour le maître d'ouvrage en cas de réhabilitation ou réutilisation ultérieure de l'ouvrage
 - Savoir constater l'exécution des prestations : les opérations de vérification, la réception des travaux et la levée des réserves
 - Organiser la suspension des travaux par le maître d'ouvrage si la poursuite de leur exécution est impossible
-

Maîtriser l'exécution financière du marché de maîtrise d'œuvre

- Maîtrise le contrôle de l'exécution financière du marché de travaux : contrôle des situations, procédure de paiement du solde du marché
 - Connaître les règles de fixation du prix provisoire et du prix définitif du marché
 - Savoir actualiser et réviser le prix du marché : dans quel cas
 - Maîtriser la gestion des prestations supplémentaires dans l'optique d'une meilleure efficacité de l'exécution financière du marché de MOE
 - Connaître la procédure de paiement des avances, acomptes et du solde du marché
 - Maîtriser le régime juridique des pénalités, indemnités de dédit et d'attente
 - Le cas de la suspension des prestations pour événements extérieurs
-

Connaître les règles relatives à la résiliation du marché et au règlement des différends

- Savoir défendre ses intérêts en cas de litige
 - Maîtriser la procédure de décompte de résiliation du marché
 - Régler les litiges par voie transactionnelle ou juridictionnelle
-

QCM évaluation des acquis

Dates

Paris

27-28/09/2021

23-24/11/2021

Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des

exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 0170 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au logistique@infopro-digital.com et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.